



**Voies Navigables de France
InFO-Flash
Des Délégués Syndicaux Centraux**

La réunion mensuelle DG/DSC s'est tenue le jeudi 4 octobre 2018

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

– Sur sa lettre de mission : Le DG nous a indiqué qu'elle venait d'être signée par la Ministre des Transports qui devait lui remettre en main propre au cours d'un RDV programmé en début de semaine suivante. Il a renouvelé son engagement de nous tenir informé dès qu'il la recevrait.

– Sur le contrat d'objectif : Le DG nous a informé du lancement de la démarche d'élaboration du COP au cours d'une réunion à laquelle il participait en présence de l'ensemble des tutelles (**Transport, Aménagement, Tourisme...**). Il reviendra vers nous dès que les éléments de méthode auront été cadrés. Un débat s'est ensuite installé sur la place que devaient tenir les organisations syndicales dans cette démarche. **Force Ouvrière**, qui n'est pas un syndicat d'accompagnement et qui ne pratique pas la cogestion, souhaite disposer d'une information régulière tout au long de la démarche, mais ne sera pas force de proposition. **Force Ouvrière rappelle** que la rédaction du COP **est une prérogative de l'administration** et qu'il est hors de question d'être associé sous quelque forme que ce soit à un document qui entérine les baisses d'effectif sur les 5 années à venir, et par conséquent une dégradation du service public de la voie d'eau.

– Sur le devenir de la taxe hydraulique : Le DG a confirmé que la suppression de la taxe hydraulique avait été actée, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le projet de loi de finance 2019, et que cette taxe devrait être remplacée par une redevance, dont les caractéristiques devraient être définies dans un décret pris après avis du Conseil d'État. Il souligne que le calendrier est très tendu puisque l'objectif est que la redevance soit en place au 1^{er} décembre 2019, ce qui suppose que le décret soit publié avant l'été afin que le Conseil d'Administration puisse délibérer à l'automne.

– Sur la réorganisation larvée de la filière domaniale : La DRHM a rappelé que la démarche avait été présentée en CTU Plénier de mars, et qu'un point devait être réalisé dans cette instance à l'automne. Compte-tenu du retard pris par le prestataire, cet échange interviendra début 2019. Elle a réaffirmé que le chantier de réorganisation n'était pas encore lancé à ce stade, à l'exception du cas de la DT Nord Pas-de-Calais où des réflexions avaient été engagées depuis plusieurs mois sur ce thème. **Force Ouvrière a pris acte** de ces éléments et **a souligné** en avoir débattu en bilatérale dans le cadre des réunions informelles avec la Direction de la DT Nord Pas-de-Calais pour faire le point sur ce dossier. En définitive, tout ceci confirme que **Force Ouvrière a eu raison d'interpeller** le DG sur ce sujet dès le mois dernier pour mettre à jours les agissements dans certaines DT.

Quoi qu'il en soit, **Force Ouvrière est mobilisé** sur ce dossier, et comme à son habitude, ne lâchera rien.

– Sur le prélèvement à la source : La DRHM a rappelé que ses services sont mobilisés sur cette question. Concernant les personnels publics, tout est mis en œuvre pour traiter au maximum les régularisations de paie avant la fin de l'année. Elle a par ailleurs indiqué que pour les salariés privés un point serait fait très prochainement avec le nouveau prestataire afin de bien cadrer les modalités de son intervention. **Suite à une question de Force Ouvrière**, plus spécifique concernant la question des ITPE Hors Classe, elle a indiqué que suite à la sortie très tardive du dispositif indemnitaire par la DRH du Ministère, elle devait faire un point avec ses services avant de répondre plus précisément.

– Sur les sujets indemnitaires (CIA, rémunération des intérim, Commissions indemnitaires) : Le DRHM adjoint rappelle que l'ensemble de ce dossier a été soumis au CTU Public de la semaine dernière, au cours duquel les débats ont été vifs et se sont concrétisés par un vote négatif unanime des représentants du personnel. Suite à ce vote négatif, il indique que le Comité sera convoqué à nouveau, et qu'il fera à cette occasion des propositions prenant en compte pour partie les demandes de **Force Ouvrière en particulier sur la possibilité de rémunérer des intérim pour les agents de catégorie B ou C.**

Concernant la modulation du CIA, il réaffirme que l'instruction est conforme à la note de gestion du Ministère, et maintient la volonté de mettre en place un CIA différencié prenant en compte la variation d'implication des agents. En particulier, les agents dont l'implication est jugée juste suffisante se verront attribuer 50 % du montant de référence, ce qui permettra de servir un CIA plus élevé aux agents dont l'implication a été « jugée très élevée ».

Force Ouvrière rappelle que ces dispositions sont totalement inacceptables et **exige** que le montant de référence soit servi à tous les agents dont l'implication aura été jugée satisfaisante.

Force Ouvrière a, par ailleurs, **dénoncé** une nouvelle fois la décision du DG de mettre fin aux commissions d'information sur les régimes indemnitaires, en soulignant que l'avis rendu par la CADA n'avait pas vocation à s'appliquer à ce type de situation.

Le DG a maintenu sa position en précisant que les considérations entourant l'avis rendu par la CADA avaient vocation à s'appliquer plus largement.

– Sur le dé plafonnement de la PTETE : La DRHM a fait part de ses difficultés pour rédiger un argumentaire convaincant et adapté pour justifier la demande de VNF. Elle a souhaité pouvoir échanger avec les représentants du personnel sur ce dossier afin de construire un argumentaire le plus solide possible. Elle propose qu'une réunion se tienne avant fin octobre sur ce sujet. Une date sera proposée rapidement, à charge pour chaque OS de désigner son représentant.

– Sur la situation des Chefs d'Équipe issus du concours non promus à C3 : Il reste une quinzaine de cas de Chefs d'Équipe issus du concours **qui n'ont pas été promus du fait de la décision de leur hiérarchie** de ne pas les proposer. La DRHM indique qu'elle n'est pas en mesure de trouver une solution.

Avec le statut modifié qui devrait sortir dans quelques mois, ces agents vont se retrouver reclassés au grade d'Agent d'Exploitation Principaux !

CES AGENTS PEUVENT DIRE « MERCI » À PPCR ET À CEUX QUI L'ONT SIGNÉ !



Les DSC **Force Ouvrière**
de l'EPA VNF

le 6 décembre 2018 !